

Forfait de base par logement financé (en €/PLAI)	Logement ordinaire						Résidence sociale	
	Forfait 1		Forfait 2		Forfait 3		Forfait 1	Forfait 2
	Montant	Zonage	Montant	Zonage	Montant	Zonage		
92	8 000 €	Taux LLS > 35 %	20 000 €	25 % < Taux LLS < 35 %	28 000 €	Taux LLS < 25 %	Si taux LLS >25% 15 000 € jusqu'à 60 Logts 7 000 € au-delà	Si taux LLS <25% 18 000 € jusqu'à 60 Logts 9 000 € au-delà
93	10 000 €			Taux LLS > 25%	16 500 €	Taux LLS < 25 %	13 500 €	
94	10 000 €	Taux LLS > 35 %	20 000 €	25 % < Taux LLS < 35 %	25 250 €	Taux LLS < 25 %	Si taux LLS >25% 15 000 € jusqu'à 60 Logts 7 000 € au-delà	Si taux LLS <25% 18 000 € jusqu'à 60 Logts 9 000 € au-delà
77	11 000 €			Hors secteur préférentiel ou extension urbaine	14 000 €	Secteur préférentiel hors extension urbain	14 000 €	
78	10 000 €	Taux LLS > 35 %	12 000 €	25 % < Taux LLS < 35 %	15 000 €	Taux LLS < 25 % et non soumise SRU	16 000 €	
91	12 000 €						14 000 €	
95	10 000 €	Taux LLS > 35 %	12 000 €	25 % < taux LLS < 35%	14 000 €	taux LLS < 25 %	14 000 €	
PLAI-adapté (en sus forfait PLAI)	18 000 €							

Primes complémentaires	92	93	94	77	78	91	95
Acquisition-amélioration de logements ciblée "LHI" (cf. circulaire)	Conformément à la circulaire AA, pour les opérations respectant les conditions de périmètre géographique * non cumulable avec la prime PLAI Recyclage foncier et immobilier ** non cumulable avec les primes PLUS						
	25 000 € / PLAI* et 20 000 € / PLUS**						
Recyclage foncier et immobilier (en €/logement PLAI)	Listes d'opérations pouvant être éligibles : - opérations AA hors circulaire (avec une ampleur minimale de travaux) - transformation d'usage en faveur du logement - opération de surélévation / densification avec augmentation de la surface habitable - opération sur friche industrielle et commerciale - logements dans le diffus (exemple : copropriétés, maison individuelles...) / soutien d'une politique de résorption de l'habitat dégradé ou de lutte contre la vacance						
	10 000 €	7 000 €	10 000 €	5 000 €	7 000 €	5 000 €	5 000 €
Construction en chanvre (cf. circulaire)	Opération construite avec du chanvre, de préférence issu d'une production locale francilienne						
	3 000 € / logement PLAI et 1 500 € / logement PLUS						
Opération d'intérêt spécifique (en €/logement PLAI)	opération en commune carencée						
				3 000 €	6 000 €		3 000 €
	opération issue de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU)						
	sollicitation en opportunité	3 000 €	sollicitation en opportunité		3 000 €		3 000 €
	transport ferré ou TCSP < 500 m			transport ferré ou TCSP < 800 m			
	3 000 €			3 000 €			3 000 €
	opération inscrite dans le PTFTM						
		7 000 €					3 000 €
	Autres cas						
				opérations de petite taille : 3 000 € - prime au logement T5 sous réserve du nombre adapté de T4/T5 : 1 000€/ T5 PLAI uniquement			
€/ logement PLUS	50% de la prime complémentaire PLAI			50% de la prime complémentaire PLAI		50% de la prime complémentaire PLAI	
	opération mixte RO/DC						
		3 000 € si enveloppe de l'EPT consommée			5 000 €		2 000 €
	résidence universitaire						
	2000 € / logement étudiant						
	autres cas						
					2000 € en opération Transfo d'usage uniquement		